



**PREFECTURE DES LANDES**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

\* \* \*

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE**  
**A UN DEFRIQUEMENT POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE**  
**PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE SOUPROSSE**

**Demandeur : ARKOLIA INVEST 28**  
**Représentée par M. BONHOMME Laurent**

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de SOUPROSSE (40250) durant **36 jours consécutifs du jeudi 02 novembre 2017 à 9 h00 au jeudi 07 décembre 2017 à 17 h 30 inclus.**

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichage.

M. Jean-Louis LEVET, cadre dirigeant à la retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande de défrichage, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, pourra être consulté :

- sur support papier : à la mairie de Souprosse aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 08h30 à 12h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- sur un poste informatique à la mairie de Souprosse aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la préfecture des Landes à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) rubrique Publications – Publications légales – Enquête publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du jeudi 2 novembre 2017 à 9h00 au jeudi 7 décembre 2017 à 17h30, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie de Souprosse ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la Mairie de Souprosse 281 avenue du 8 Mai – 40250 Souprosse ;
- transmises par courriel à [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr), avant le jeudi 7 décembre 2017 à 17h30. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur (EP Souprosse) ».

Les courriers et courriels seront annexés par le commissaire enquêteur dans les meilleurs délais possibles au registre d'enquête déposé en mairie de Souprosse.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

M. Jean-Louis Levet, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Souprosse, siège de l'enquête publique, les :

- jeudi 2 novembre 2017 de 09h00 à 12h00
- mercredi 15 novembre 2017 de 14h00 à 17h00
- samedi 25 novembre 2017 de 09h00 à 12h00
- jeudi 07 décembre 2017 de 14h00 à 17 h 30

Toute information portant sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, ARKOLIA INVEST 28, 25 rue de la Gariguette – Ecoparc St Aunes – 34130 Saint Aunes – 04 67 40 47 03.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de SOUPROSSE et à la Préfecture des Landes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Nature et Forêt) et sur le site internet des services de la Préfecture des Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

LE PREFET